

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 octobre 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 25
 Votants : 29

D25.086

L'an deux mille vingt-cinq,

le 30 octobre,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.086 : FEUILLE DE ROUTE DU NUMERIQUE

Monsieur le Président rappelle que L'Etat a lancé en 2017 la stratégie nationale pour un numérique inclusif et une stratégie nationale de 2023-2027 « France Numérique Ensemble » a été établie. Dans cette continuité une feuille de route départementale a également été élaborée.

L'Etat a parallèlement lancé un accompagnement par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour aboutir à une déclinaison territoriale c'est ainsi que la CC ALCT a bénéficié de l'intervention du bureau d'étude IDATE (pris en charge à 100% par l'ANCT) pour établir sa propre feuille de route ci-jointe.

Il rappelle que Bernadette ROCHEREAU et Valérie POUGET sont les élues référentes de l'étude.

Après un diagnostic réalisé de manière concerté avec tous les acteurs du territoire (élus, France Services, associations, tous les partenaires intervenants sur le sujet dont la MSA...) il est proposé de retenir 3 axes d'intervention :

- **AXE 1 : Aller vers les publics et garantir un accompagnement de proximité :**
 Action 1 : Développer un dispositif pour permettre le déplacement des publics,
 Action 2 : Développer l'offre itinérante sur les territoires non desservis,
 Action 3 : Expérimenter des solutions numériques facilitant l'inclusion numérique dans la vie quotidienne.
- **AXE 2 : Renforcer les moyens d'agir : techniques et humains :**

Action 4 : Maintenir l'offre des France Services sur le territoire,
Action 5 : Maintenir la présence d'un conseiller numérique,
Action 6 : Former les ressources avec l'habilitation Aidants Connect.

- **AXE 3 : Structurer et animer un écosystème local de l'inclusion numérique :**

Action 7 : Identifier un interlocuteur unique sur le territoire,
Action 8 : Créer un annuaire local des partenaires de l'inclusion numérique,
Action 9 : Créer des rendez-vous réguliers entre tous les acteurs du territoire.

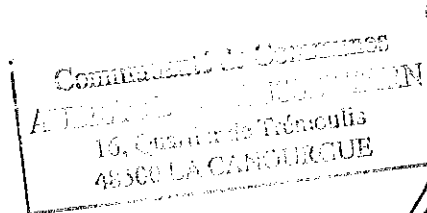
Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

VALIDE la feuille de route ci-annexée,

AUTORISE le Président ou le Vice-président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 4 novembre 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL